

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 25 Septembre 2015

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal: 18 Septembre 2015

Date de publication : 1er Octobre 2015

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) - Maryvonne CHARTIER - Fabrice MARCHAND - Pascal KNOBLOCH (Adjoints) Mesdames et Messieurs Jacky MARCHAND - Laurent DELAFAYE - Serge MORILLON- Véronique MOTHET - Matthieu GUYON - Philippe RAYNAUD- Jean-Louis BOURRIAUX

Absents et excusés : Mesdames et Messieurs : Marie Josée RICHARD - Fabienne MITAULT -Alexandra BOUGE -
Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents, la séance débute à 20 heures 30

Ordre du jour :

- Tarifs 2016 (location hébergement)
- Projet Panneaux signalétiques
- Dossier "Agenda accessibilité"
- Délibération "Syndicat de rivière"
- Pont de Plan
- Démission d'un Conseiller Municipal
- Retour de commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à Monsieur Matthieu GUYON de donner lecture du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Août 2015.

Aucune observation n'étant relevée, le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Août est adopté à l'unanimité.

Tarifs 2016

Tarifs 2016 Salle des Fêtes.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les tarifs 2016, pour la location de la salle des Fêtes afin de pouvoir répondre aux demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants sur l'ensemble des prestations. Il décide également d'appliquer un tarif particulier à Vienne Loisirs comme indiqué dans le tableau :

	TARIFS 2016	VIENNE LOISIRS
HORS COMMUNE		
avec chauffage	317,15 €	285,45 €
sans chauffage	269,30 €	242,40 €
COMMUNE		
avec chauffage	245,85 €	
sans chauffage	198,30 €	
DIVERS		
VIN D'Honneur	119,40 €	107,45 €
Réunion	119,40 €	107,45 €

Tarifs 2016 Camping.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les tarifs 2016, pour le camping afin de pouvoir répondre aux demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants sur l'ensemble des prestations. Il décide également d'appliquer un tarif particulier à Vienne Loisirs comme indiqué dans le tableau :

	TARIFS 2016		VIENNE LOISIRS	
	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée
GARAGE MORT/MOIS	50,15 €			
GROUPE	3,50 €	4,50 €	3,15 €	4,05 €
TOILE 1 nuit	8,15 €	9,15 €		
TOILE plus d' 1 nuit	6,50 €	7,50 €		
CARAVANE 1 nuit	13,00 €	14,00 €		
CARAVANE plus d'1 nuit	10,00 €	11,00 €		

Tarifs 2016 des hébergements:

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les tarifs 2016, pour la location des hébergements afin de pouvoir répondre aux demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants sur l'ensemble des prestations. Il décide également d'appliquer un tarif particulier à Vienne Loisirs comme indiqué dans le tableau :

CHALETs

PRESTATIONS	TARIFS 2016		VIENNE LOISIRS	
	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée
GESTION LIBRE nuit groupe	15,50 €	16,50 €	13,95 €	14,85 €
GESTION LIBRE INDIVIDUEL				
à partir de 3 nuits pour 1 pers	20,60 €	21,60 €		
Forfait moins de 3 pers de 1 à 2 nuits	59,75 €	60,75 €		
GESTION LIBRE semaine	402,30 €	409,30 €	326,05 €	368,35 €
DEMI PENSION adultes	35,85 €	36,85 €	33,20 €	34,10 €
DEMI PENSION enfants	29,80 €	30,80 €	27,60 €	28,50 €
PENSION COMPLETE adultes	50,25 €	51,25 €	46,50 €	47,40 €
PENSION COMPLETE enfants	40,20 €	41,20 €	37,20 €	38,10 €
NUIT+PETIT DEJEUNER(adultes)	20,90 €	21,90 €	18,80 €	19,70 €
NUIT+PETIT DEJEUNER (enfant)	18,80 €	19,80 €	16,90 €	17,80 €

CAPUCINE

PRESTATIONS	TARIFS 2016		VIENNE LOISIRS	
	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée
GESTION LIBRE nuit charges comprises	13,00 €	14,00 €	11,70 €	12,60 €
LOCATION salle	155,65 €		140,10 €	
DEMI PENSION adultes	31,50 €	32,50 €	29,15 €	30,05 €
DEMI PENSION enfants	27,50 €	28,50 €	25,45 €	26,35 €
PENSION COMPLETE adultes	47,55 €	48,55 €	44,00 €	44,90 €
PENSION COMPLETE enfants	37,25 €	38,25 €	34,45 €	35,40 €
NUIT+PETIT DEJEUNER (adulte))	17,20 €	18,20 €	15,50 €	16,40 €
NUIT+PETIT DEJEUNER (enfant)	16,20 €	17,20 €	14,60 €	15,50 €
VIN D'honneur/réunion/séminaire	35,80 €		32,20 €	

CAVALIERE

PRESTATIONS	TARIFS 2016		VIENNE LOISIRS	
	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée
GESTION LIBRE nuit charges comprises	14,95 €	15,95 €	13,45 €	14,35 €
LOCATION salle	161,70 €		145,55 €	
DEMI PENSION adultes	33,30 €	34,30 €	30,80 €	31,75 €
DEMI PENSION enfants	29,30 €	30,30 €	27,10 €	28,05 €
PENSION COMPLETE adultes	49,35 €	50,35 €	45,65 €	46,60 €
PENSION COMPLETE enfants	39,05 €	40,05 €	36,15 €	37,05 €
NUIT+PETIT DEJEUNER(adultes)	19,00 €	20,00 €	17,10 €	18,00 €
NUIT+PETIT DEJEUNER(enfants)	16,95 €	17,95 €	15,25 €	16,15 €
VIN D'honneur/réunion/séminaire	37,20 €		33,50 €	

REPAS DIVERS	TARIFS 2016	VIENNE LOISIRS
REPAS Adultes	14,50 €	13,75 €
REPAS AMELIORE Adultes	20,45 €	19,45 €
REPAS Enfants	9,70 €	9,20 €
REPAS AMELIORE Enfants	14,50 €	13,75 €
PETIT DEJEUNER enfants	4,40 €	4,20 €
PETIT DEJEUNER adultes	5,9 €	5,6 €
GOUTER/PAUSE CAFE	1,45 €	1,35 €

PRESTATIONS DIVERSES	TARIFS 2016
HEURE MENAGE(si nécessaire)	20,50 €
LAVAGE LINGE(lessive non fournie)	6,20 €

Projet Panneaux signalétiques

Monsieur Fabrice MARCHAND indique qu'il a recensé sur la commune un certain nombre de panneaux qu'il serait nécessaire d'acheter. Il précise qu'il a pris contact auprès d'une société et qu'il est en possession d'un devis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré considère qu'il est effectivement important de mettre en place certains panneaux en particulier pour la sécurité des habitants. Il demande cependant à Mr MARCHAND de contacter d'autres fournisseurs pour obtenir d'autres devis.

Dossier "Agenda accessibilité"

Le Maire rappelle que les communes sont sensées faire un diagnostic de tous les établissements recevant du public.

Il indique qu'il a, à ce sujet, reçu Monsieur FONTAINE de la DDT et qu'ils se sont à nouveau rendus sur place pour évaluer les travaux à prendre en compte. (les ERP(établissements recevant du public) : Centres d'hébergement, la poste, la Mairie, l'école, la boulangerie, le bar-tabac...mais également les IOP (Installations Ouvertes au Public) : baignade, cimetière, stade de foot....)

Un imprimé doit être rempli et transmis à la DDT avant la fin Octobre. Sur cet imprimé doivent figurer la liste des ERP et IOP concernés, le coût estimatif des travaux à réaliser ainsi que la programmation des travaux sur les 3 années à venir.

Fusion syndicats rivière : acceptation d'adhésion des trois communes.

Monsieur le Maire rappelle le contexte de fusion des syndicats de rivière sur le Clain au Conseil Municipal. Il précise que le périmètre arrêté par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale implique la création de deux syndicats : un Clain Nord et un Clain Sud à partir de la commune d'Iteuil.

Il ajoute que cinq communes quitteront le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Clain (SMAC) pour faire partie du Clain Sud au 1er janvier 2016 : Aslonnes, Chateau-Larcher, ITEUIL, Les Roches Prémaries et Vivonne. Parmi ces cinq communes, trois d'entre elles (Iteuil, Les Roches Prémaries et Vivonne) doivent adhérer à un des syndicats existants de la partie Sud juste avant la fusion afin de faciliter la procédure. Les communes d'Aslonnes et Chateau Larcher faisant déjà partie du SMA Val de Clouère, la Préfecture a proposé que trois communes (Iteuil, Les Roches Prémaries, Vivonne) adhèrent au SMA Val de Clouère avant la fusion afin de faciliter la procédure.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion des communes d'Iteuil, les Roches Prémaries et Vivonne au 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Pont de Plan

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 Août au cours de laquelle il avait été discuté des différentes possibilités de travaux sur le pont de Plan. Il indique que suite à la réunion avec le service des routes du Conseil Départemental, il a bien reçu un chiffrage des travaux et qu'une demande de devis à été adressée à 3 entreprises. A ce jour nous n'avons reçu que le devis de l'entreprise BELLO.

Le Conseil Municipal considère qu'il y a lieu d'attendre d'une part les 2 autres devis et d'autre part de voir avec l'assurance avant de lancer un quelconque projet.

Démission d'un Conseiller Municipal

Le Maire fait part au Conseil de la lettre de démission de Madame Mélanie VALLADE du Conseil Municipal. Il précise cependant que cette démission n'est en aucun cas due à un problème d'entente au sein du Conseil, mais à un changement dans sa vie personnelle, qui a provoqué son déménagement de la Commune.

Le Conseil prend acte de cette démission et respecte le choix de Mme VALLADE en la remerciant de tout ce qu'elle a pu apporter à l'équipe.

Retour de commissions

PCS (Plan de Sauvegarde Communal): Madame CHARTIER indique qu'elle a rencontré Monsieur FONTAINE avec Messieurs SAUMUR et DELAFAYE.

Un document de travail a été adressé à la Mairie et Mme CHARTIER rappelle qu'il existe un comité de pilotage .Pour avancer dans l'élaboration de ce document il y a lieu de programmer une réunion pour le mercredi 7 Octobre à 20 heures à la Mairie.

Questions diverses :

Le Pony Club:

Le Maire indique qu'il y a eu plusieurs demandes pour la reprise de l'activité, mais qu'à ce jour aucune n'a abouti.

Eco village:

Monsieur le Maire indique au Conseil que Monsieur KNOBLOCH est allé voir le site des MAISONS KAZAL à Bressuire et a rencontré le responsable local qui lui a donné les coordonnées de Mr MARCHAND, responsable régional. Contact a été pris par le Maire et Mr MARCHAND lui a indiqué qu'il est toujours intéressé par le projet et qu'il est à la recherche d'un investisseur et d'un bailleur social. Il devrait recontacter la Mairie en Octobre.

Divers:

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il doit rencontrer une personne qui désire mettre en place une activité " Epicerie Ambulante" .

Le Conseil demande au Maire de rappeler qu'il existe une vente d'épicerie à la Boulangerie et que dans la Commune actuellement 2 autres commerçants ambulants interviennent.

Esthéticienne :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une esthéticienne désire s'installer à compter de début Octobre dans le local de la résidence " Les Gais Logis" . Elle interviendra un vendredi sur deux .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accueillir Mme Adeline MICHAUD à la résidence moyennant une location annuelle de 337.00 € et charge le Maire des formalités nécessaires.

DM1 : Budget principal

Travaux Ecole

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 1038 : Constructions	1 573,00	1323 (13) : Départements	10 423,00
2315 (040) : Installation, matériel et outill	8 850,00		
	10 423,00		10 423,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60632 (011) : Fournitures de petit équipeme	8 850,00	722 (042) : Immobilisations corporelles	8 850,00
	8 850,00		8 850,00
Total Dépenses	19 273,00	Total Recettes	19 273,00

DM3 : Budget Assainissement

Travaux Plan

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (040) : Installation, matériel et outill	4 600,00		
2315 (23) - 106 : Installation, matériel et ou	-4 600,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6061 (011) : Fournitures non stockables (e	4 600,00	72 (042) : PRODUCTION IMMOBILISEE	4 600,00
	4 600,00		4 600,00
Total Dépenses	4 600,00	Total Recettes	4 600,00

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le **Vendredi 30 Octobre 2015 à 20 heures 30.**

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée.